



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Veillez prendre note que, conformément à ses règlements administratifs, la Fédération Canadienne de Snowboard (Canada Snowboard) organisera une assemblée générale annuelle à 16h00 (heure normale du Pacifique), le 23 août 2026, via Zoom. Les thèmes abordés:

1. L'approbation des minutes de l'assemblée générale de 2025
2. Recevoir et considérer les rapports des directeurs de l'organisation pour l'année 2025/2026
3. Considérer et adopter les états financiers révisés de l'organisation pour l'année fiscale terminant le 31 mars 2026
4. Nommer les auditeurs de l'organisation pour l'année 2026/2027
5. L'approbation de révisions apportées aux règlements administratifs (si applicable)
6. D'élire jusqu'à quatre (4) nouveaux membres du conseil d'administration

Veillez également noter que, conformément aux règlements administratifs, chaque organisation membre représentée à l'assemblée générale annuelle a le droit d'exercer son vote en conformité avec son effectif, tel qu'annoncé le 30 juin 2026. Les organisations membres en règle doivent contacter la société sous forme de procuration écrite, inclusive des méthodes électroniques, pour désigner un mandataire qui assistera à l'assemblée donnée des membres et la représentera, sept (7) jours avant l'assemblée générale. Si l'organisation membre omet de notifier la société avec le nom d'un mandataire désigné, le principal sera considéré comme représentant votant de l'organisation membre. Un mandataire ou principal, selon le cas, doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans. Un mandataire de l'organisation membre ou principal, selon le cas, doit être présent lors de l'assemblée générale pour exprimer le vote de l'organisation membre et a droit au nombre de votes tel que désigné dans la section 4.10 des règlements administratifs.

En ce 1 jour du mois mai 2026

Michael Naraine - Président du Conseil